Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 085-218501138-20260914-DECVG260869-AU

DEC/VG/26/08/69

MAIRIE DE
L'ILE D'YEU

DECISION DU MAIRE

Par délégation du Conseil Municipal
(Article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)
En application de la délibération du 20 avril 2026

Le Maire de la Commune de l'Ile d'Yeu,

Considérant la délibération du 29 mars 2026 donnant délégation au Maire pour décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans

DÉCIDE

- La location de l'étage du bâtiment de l'ancienne Caserne des Pompiers – Salle Collinet (140 m²) à l'association La Fabrique à partir du 01/10/2026 - pour une durée de 2 années et 3 mois, fin le 31/12/2028 - au tarif de 4,24 € HT le m² annuel et révisable annuellement au 1er janvier de chaque année soit :

 140 m² x 4,24 € HT/m² = 593,60 € / HT / année x TVA (20%) = 712,32 € TTC.

 Soit par mois : 59,36 € TTC

Il sera rendu compte de la présente décision au prochain conseil municipal

Fait à l'Ile d'Yeu, le 14/09/2026

Le Maire,
M. Patrice BERNARD

